

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 06 AVRIL 2016**

---

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

**VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2016:**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de laisser les trois taxes en l'état à savoir :

- la taxe d'habitation à 13,00%,
- la taxe sur le foncier bâti à 18,71%,
- la taxe sur le foncier non bâti à 121,06%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser les trois taxes en l'état à l'unanimité

**TARIFS COMMUNAUX 2016:**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux à compter du 1er septembre 2016

:

- Ticket adulte cantine: 4,60€
- Ticket enfant cantine : 2,20€
- Ticket enfant garderie matin ou après-midi: 1,60€
- Ticket enfant garderie matin ET après-midi: 2,35€
  
- Location salle des Mariages : 45,00€  
et caution de 100,00€
- Location salle des fêtes du Bourg de Ravel:
  - o Par jour pour les habitants de Ravel: 110,00€
  - o Le chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril, à l'exception des Associations de Ravel, sera, par jour de: 40,00€  
La caution demandée sera de 150,00€
- Location salle polyvalente de Matraud:
  - o Par jour pour les habitants de Ravel (vaisselle gratuite): 190,00€
  - o Par jour pour les extérieurs à la Commune de Ravel: 400,00€
    - o Location vaisselle: 80,00€
    - o Le chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril, à l'exception des Associations de Ravel, sera, par jour de: 50,00€  
La caution demandée sera de 500,00€
- Tarif location de l'étang communal à la société de pêche communale: 6 400,00€
  
- Concessions au cimetière Municipal (prix au m<sup>2</sup> superficiel):
  - o 50 ans : 55,00€
  - o 30 ans : 35,00€
  - o 15 ans : 20,00€
- Location dépositaire :
  - o Pendant les trois premier mois, par jour : 1,50€
  - o Après les trois premier mois, par jour : 4,00€
- Columbarium : concession de 30 ans :
  - o 1 case de 2 urnes : 330,00€
  - o 1 case de 3 urnes : 495,00€
  - o 1 case de 4 urnes : 660,00€

- Participation à l'Assainissement Collectif : 250,00€
- Droit de place :
  - o Commerçants ambulants : 25,00€
  - o Marché des Potiers :
    - " Débits de boissons /commerçants, pour le week-end : 70,00€

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 Assainissement qui s'équilibre:

- en exploitation entre les dépenses et les recettes à 48 169,61€,
  - en investissement entre les dépenses et les recettes à 166 606,74€.
- Concernant le B.P. 2016 Assainissement, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner son accord.

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 Commune qui s'équilibre :

- en fonctionnement entre les dépenses et les recettes à 537 366,00€,
- en investissement entre les dépenses et les recettes à 230 921.18€.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner son accord.

**SUITE A DONNER A LA DEMANDE D'ACHAT DE M. PILEYRE DENIS ET Mme FOUGEAUD ANNE APRES ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT D UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SITUE AUX COURTILOUX:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur PILEYRE Denis et Madame FOURGEAUD Anne concernant l'acquisition d'une partie du Domaine Public situé aux Courtioux après procédure de déclassement, il expose le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à ce déclassement en l'absence de remarques écrites ou orales défavorables.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe CIERGE Michelle pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 3€ le m2).